

Commission de l'Éducation du
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

29 JUIN 2021

COMPTE RENDU INTÉGRAL
SÉANCE DU MARDI 29 JUIN 2021 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (article 82 du règlement)	3
1.1	Question de M. Michele Di Mattia à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Sécurité des épreuves externes certificatives»	3
1.2	Question de Mme Rachel Sobry à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Fuite d'une question de l'épreuve de sciences du certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D)»	3
1.3	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé»	5
1.4	Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Évaluation de l'enseignement hybride»	6
1.5	Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Suivi de l'évaluation de l'autocensure chez les professeurs»	7
2	Ordre des travaux	8

Présidence de Mme Latifa Gahouchi, présidente.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 15h30.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions.

1 Questions orales (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Michele Di Mattia à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «Sécurité des épreuves externes certificatives»

1.2 Question de Mme Rachel Sobry à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «Fuite d’une question de l’épreuve de sciences du certificat d’études du premier degré de l’enseignement secondaire (CE1D)»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, ma question porte sur les épreuves externes certificatives. Les épreuves de sciences et de néerlandais du certificat d’études du premier degré de l’enseignement secondaire (CE1D) ont fait, chacune à leur tour, l’objet d’une fuite sur les réseaux sociaux. Par la suite, des mesures ont dû être prises pour assurer l’équité entre les élèves. Ces situations ne sont pas sans rappeler la divulgation, en 2015, des questions du certificat d’enseignement secondaire supérieur (CESS). Celle-ci avait conduit à la création de procédures sécurisées ayant pour but de garantir la sécurité des épreuves externes. Dans ce contexte plus que regrettable, vous avez réagi de manière tout à fait proportionnée et avec diligence en assurant le maintien du CE1D. De concert avec l’administration, vous avez proposé de nouvelles fiches interrogatives de néerlandais et fait annuler la question de sciences.

Une dizaine de jours après les événements, êtes-vous à présent en mesure d’identifier les responsabilités directes ou indirectes des fuites des épreuves externes certificatives? Quelles suites seront données à ces incidents? L’administration compte-t-elle porter plainte ou actionner un levier à caractère juridique, voire se constituer partie civile? Concernant plus généralement l’évaluation de la sécurité des épreuves externes, pensez-vous opportun de réviser les procédures de sécurité actuellement en vigueur? Celles-ci doivent-elles, selon vous, être renforcées? Dans l’affirmative, quelles sont les pistes envisagées à ce stade?

Mme Rachel Sobry (MR). – Madame la Ministre, vous l’avez annoncé vous-même il y a une dizaine de jours: une question de l’épreuve de

sciences du CE1D a malencontreusement fuité. Cette partie de l’épreuve portant sur un exercice pratique a hélas fait l’objet d’une fuite sur le réseau social TikTok avant la date et l’heure à laquelle elle devait être disponible. D’une valeur de 15 points sur 100, la question ne sera donc pas maintenue, à la différence du reste de l’épreuve. Le maintien de ladite question risquait de créer des inégalités de traitement entre les élèves ou, du moins, de fausser leurs notes.

Cette fuite s’est produite alors même que vous réaffirmez que toutes les procédures de sécurité prévues par la législation avaient été respectées. C’est inquiétant. Il faudra évidemment identifier la source de la fuite, trouver le ou les responsables, sanctionner et prendre les mesures utiles pour que cela ne se reproduise plus. En outre, il est regrettable que ce soit une question de l’épreuve de sciences qui ait fuité alors même que Laurent Maveyraud, président du comité d’évaluation de la filière scientifique dans l’enseignement supérieur, soulignait récemment que les élèves de l’enseignement secondaire étaient mal préparés aux études supérieures scientifiques.

Madame la Ministre, la Déclaration de politique communautaire (DPC) précise que le gouvernement souhaite revaloriser les sciences. Dès lors, avez-vous pu identifier la source de cette fuite? Le cas échéant, des sanctions ont-elles été prononcées à l’encontre des responsables? Comment éviter que ce type de fuite ne se reproduise dans le futur? Supprimer une question pratique de l’épreuve certificative en sciences ne risque-t-il pas de contribuer à un éventuel nivellement par le bas du niveau de l’apprentissage des sciences? De quelle manière les sciences sont-elles revalorisées à l’école?

Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation. – La divulgation de documents relatifs à une partie des épreuves du CE1D en science et en néerlandais a nécessité une réaction rapide des services pour permettre aux équipes éducatives de poser les actes adéquats dans les délais imposés par le calendrier de passation des évaluations externes. Je me réjouis que nous ayons trouvé, dans les deux cas, des solutions pour maintenir l’organisation des épreuves.

À ce jour, la source des fuites n’a pas encore été identifiée. Cependant, une mission d’enquête a rapidement été lancée par le Service général de l’inspection (SGI). Parallèlement, une plainte contre X a été déposée le 22 juin dernier auprès du magistrat de permanence et la Communauté française s’est constituée partie civile. S’ils sont identifiés, les responsables des fuites sont susceptibles d’être poursuivis pour différentes infractions telles que le vol, le piratage informatique ou la violation du secret professionnel. Selon les circonstances, les vols simples sont punis d’un emprisonnement d’un mois à cinq ans et d’une amende pouvant varier de 26 à 500 euros.

À la suite des fuites de 2015, des dispositions visant à renforcer la confidentialité du contenu des épreuves externes certificatives ont été introduites dans le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire. Le décret prévoit notamment que toute personne qui a connaissance du contenu des épreuves est tenue au secret professionnel et que l'article 458 du Code pénal s'applique bien en cas de violation de l'obligation de ce secret.

Je tiens à souligner que les fuites de cette année concernaient les seules épreuves ou parties d'épreuves dont l'organisation impliquait un nombre plus élevé d'intervenants que dans le schéma classique, au-delà donc de mes services et des directions. Cela s'explique par la nature même de ces épreuves ou parties d'épreuves, en l'occurrence une expérience pratique et un examen de langue. Néanmoins, dès la rentrée, nous mènerons une réflexion globale avec l'Administration générale de l'enseignement (AGE) et les groupes chargés de la conception des épreuves afin de revoir l'ensemble de la procédure de distribution des épreuves et d'identifier des moyens de sécurisation complémentaires. Différentes pistes sont envisagées pour éviter les risques liés à la diffusion précoce de documents tout en maintenant l'évaluation des compétences visées par les parties d'épreuves éventuellement divulguées.

Concernant le certificat d'études de base (CEB), à la suite d'un retard dans la réception des enveloppes commandées et malgré un appel à contribution de la part d'autres directions générales de mon administration, seule la moitié des enveloppes initialement prévues ont été fournies à temps. Le complément pris en charge par un inspecteur lui sera évidemment remboursé selon les modalités prévues réglementairement.

Par ailleurs, l'adaptation des modalités de correction du CEB ne nécessitait qu'une seule modification à l'article 18 de l'arrêté en question. Celui-ci a fait l'objet d'une décision finale du gouvernement le 10 juin dernier et a été publié au Moniteur belge le 17 juin. De manière globale, la distribution unique des livrets s'est parfaitement déroulée. Aucun retard de livraison n'a été constaté.

Les vérifications relatives au respect du protocole d'ouverture des paquets ont bien été effectuées. Un seul constat d'infraction a été dressé pour des livrets du jour 2, ouverts la veille du jour autorisé. Aucune suite n'a été donnée à cet incident dans la mesure où la direction elle-même a dénoncé l'infraction. L'ensemble du processus supervisé par le Service général de l'inspection (SGI) a reçu l'appui des délégués aux contrats d'objectifs (DCO) pour permettre le bon déroulement des opérations, exception faite des visites de contrôle effectuées dans les écoles. Leur appui était nécessaire et fut apprécié. Cette collaboration pourra donc être reconduite ultérieurement le cas échéant.

Quant au dispositif de correction à proprement parler, une visioconférence a été organisée chaque début d'après-midi pour consolider les explications fournies par les cahiers de correction. Les inspecteurs restaient ensuite disponibles par téléphone et des visites dans les écoles ont parfois permis d'apporter un suivi plus précis en la matière. Des livrets corrigés choisis aléatoirement ont également fait l'objet de vérifications. En cas d'erreurs détectées, les résultats ont été corrigés. Pour assurer la remontée de ces résultats vers l'administration, tous les livrets étaient retournés au centre de secteur pour encodage. Une première synthèse brute des résultats sera disponible dès cette semaine.

Enfin, l'année scolaire prochaine, la passation du CEB se déroulera les matinées des jeudi 16, vendredi 17, lundi 20 et mardi 21 juin 2022. Celle du CE1D se déroulera entre le jeudi 16 et le mardi 21 juin 2022. L'épreuve orale de langue moderne pourra avoir lieu dès le mardi 14. Le CESS se déroulera quant à lui les jeudi 16 et vendredi 17 juin 2022. Ce calendrier de passation a fait l'objet de discussions au sein d'un groupe de travail impliquant des représentants des fédérations de pouvoirs organisateurs et de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) avant de faire l'objet d'une approbation en commission de pilotage, lors de sa séance du 18 mai dernier.

Enfin, Madame Sobry, pour répondre à votre question sur la mauvaise préparation aux sciences, soyons attentifs à ne pas faire un mauvais raccourci. En effet, seule une question pratique de l'épreuve a fait l'objet d'une fuite et a été annulée. Les connaissances des élèves ont pu être correctement évaluées à travers le reste de l'examen. Celui-ci donnera donc la photographie attendue du niveau des élèves de deuxième année secondaire dans le domaine des sciences. Il n'y a donc pas de lien direct à faire entre les déclarations de Laurent Maveyraud et la situation que nous venons de rencontrer.

Par ailleurs, il me semble que la problématique de la promotion de l'apprentissage des sciences mériterait une question à part entière. Celle-ci me permettrait de vous expliquer les orientations du nouveau tronc commun en la matière. Il serait intéressant d'y revenir. Cela étant, je regrette bien sûr que l'épreuve n'ait pas pu être repassée. En effet, elle avait été préparée par bien des écoles et des enseignants qui avaient dû en outre prévoir le matériel adéquat. Certains élèves sont également plus doués que d'autres pour les expériences.

De manière générale, nous déplorons ces fuites et c'est la raison pour laquelle nous recherchons et souhaitons poursuivre leurs auteurs. Il s'agit vraiment d'un manque de respect vis-à-vis du travail des enseignants évidemment, mais aussi des élèves qui se sont préparés.

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, votre réponse est rassurante, comme le sont les mesures qui ont été prises à la suite de ces

événements. Si ceux-ci ne sont pas problématiques en tant que tels, ils peuvent évidemment le devenir lorsqu'une chaîne humaine est impliquée. Bien entendu, le risque zéro n'existera jamais. Cependant, vous avez évoqué les procédures juridiques qui ont été enclenchées et votre réaction est proportionnée, tandis que celle de l'administration est rassurante. La situation qui nous occupe semble un peu moins grave que les événements qui ont eu lieu en 2015. Néanmoins, vous vous êtes engagée à revoir les procédures pour les sécuriser. Quoique très circonsrite, votre réponse permet de donner un message d'équité à même d'apaiser nos craintes.

Mme Rachel Sobry (MR). – Nous ne pouvons que déplorer cette situation, car l'année scolaire a déjà été grandement chamboulée par la crise. Les épreuves du CE1D ont également été perturbées par ces fuites. Nous espérons que les pistes d'amélioration que vous avez évoquées nous éviteront d'avoir à revivre de tels incidents à l'avenir et que les jeunes, le corps enseignant et votre équipe pourront travailler sereinement. J'imagine que nous disposerons prochainement de plus d'informations à ce sujet. Je reviendrai vers vous à moyen terme pour un suivi. Pour terminer, je vous rejoins sur la question de l'apprentissage des sciences. Je saisisrai votre invitation et ne manquerai pas de revenir prochainement vers vous avec une question spécifique à ce sujet.

1.3 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisés»

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, les dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé ont une base décrétales depuis le 11 octobre 2018. Une expérience pilote, menée durant l'année scolaire 2019-2020, a visé à renforcer la différenciation dans l'apprentissage de la lecture en troisième année maternelle ainsi qu'en première et deuxième année primaire. Elle a été prolongée en décembre 2019 par le décret-programme. En ce qui concerne l'enseignement secondaire, il vise à développer, en première ou deuxième année commune, des outils et des pratiques de différenciation et de remédiation, tant en classe que durant des périodes spécialement dédiées à l'accompagnement personnalisé d'élèves.

Un comité de suivi a été mis en place et quatre consortiums scientifiques, issus d'universités et de hautes écoles pédagogiques, ont accompagné ces expériences pilotes. Il me revient que ces consortiums ont adopté des postures assez différentes, les uns portant sur le soutien au travail réflexif des enseignants, les autres sur la dimension didactique des dispositifs.

Si l'an dernier, la pandémie a perturbé la mise en place de ces expériences pilotes, il apparaît que ce ne fut pas l'obstacle majeur. En effet, dès septembre 2019, les écoles recevaient six périodes de co-enseignement par classe en primaire, par contre, en 2020-2021, il y a eu trois enseignants pour deux classes, avec que deux périodes par semaine. Cette diminution de périodes a suscité une démobilisation et des écoles ont arrêté l'expérience.

Madame la Ministre, quelles sont les raisons de cette diminution de périodes? Pouvez-vous indiquer le nombre d'écoles ayant répondu au deuxième appel à projets et ayant été retenues? Combien ont-elles abandonné l'expérience pilote? Combien l'ont-elles poursuivie? Le changement du nombre d'heures par semaine était-il la seule raison de cet abandon? Dans la négative, quels autres éléments, hormis la crise de la Covid-19, le comité de suivi a-t-il relevés?

Vu les disparités d'accompagnement des expériences pilotes, pouvez-vous faire le point sur le protocole scientifique mis en place? Y a-t-il eu des freins et des obstacles? Quel était le rôle exact du comité d'opérationnalisation et d'échange d'informations? A-t-il rempli correctement son rôle? Des réunions régulières de ce comité ont-elles eu lieu? Quelle régulation a-t-il pu opérer? Pouvez-vous dresser l'état des lieux de ces deux séries d'expériences pilotes? Quels en sont les résultats concrets? Vous m'avez déjà dit que des documents de synthèse répondant à certaines de mes questions seraient mis à notre disposition prochainement. Je suppose qu'à cette heure-ci rien n'est déjà disponible.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Deux séries d'expériences pilotes ont en effet été lancées dans la continuité des travaux liés au Pacte afin de préparer l'implémentation progressive des dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé au sein du tronc commun. Initialement prévue de janvier 2019 à juin 2020, l'expérience pilote menée dans l'enseignement fondamental a été prolongée pour une année scolaire supplémentaire, de manière à accompagner les équipes dans l'appropriation d'outils didactiques et de pratiques pédagogiques déjà expérimentées. Dans ce cadre, les moyens dédiés au suivi par les chercheurs ont été réduits. De même, les moyens octroyés en vue de renforcer l'encadrement des élèves sont passés de douze périodes par tranche complète de 50 élèves à une période par tranche complète de 20 élèves. Ce nouveau calcul a été établi à partir du seuil minimum prévu pour l'accompagnement personnalisé dans le livre n° 2 du Code de l'enseignement, ce qui permet d'en évaluer la pertinence. Trois des 85 écoles concernées ont mentionné leur souhait de ne pas poursuivre l'expérience dans de telles conditions. Les autres ont maintenu leur implication dans le projet, avec une intensité variable selon les contextes.

Outre les contraintes liées à la pandémie, la difficulté pour certaines écoles d'engager un intervenant pour un petit nombre de périodes ou le changement de la personne engagée pour renforcer ponctuellement l'encadrement d'une année scolaire à l'autre ont constitué des freins non négligeables. Parallèlement, 46 nouvelles écoles ont rejoint l'expérience pilote en septembre 2020, dans les conditions initialement définies; 215 écoles avaient répondu à l'appel à candidatures. Deux rapports d'évaluation intermédiaire ont déjà été rédigés par l'administration et un rapport d'évaluation finale sera remis au gouvernement en août prochain.

Concernant la prolongation de l'expérience pilote menée dans l'enseignement secondaire et initialement prévue durant l'année scolaire 2019 -2020, toutes les 35 écoles participantes ont pu bénéficier de conditions d'encadrement et d'accompagnement inchangées. Un rapport d'évaluation intermédiaire a déjà été rédigé par l'administration et un rapport d'évaluation finale sera remis au gouvernement en octobre 2021. Globalement, la méthodologie proposée par chacune des équipes de recherche repose sur un accompagnement des équipes enseignantes dans la découverte, la co-construction, la mise en œuvre et l'appropriation d'outils didactiques ainsi que de pratiques pédagogiques permettant la différenciation des apprentissages. Certaines ont mis l'accent sur la découverte d'outils didactiques validés scientifiquement; d'autres sur la mise en œuvre de démarches pédagogiques, comme le co-enseignement; d'autres encore sur la réflexion autour de pratiques d'apprentissage. Des réunions de travail groupées et des canevas d'analyse communs ont permis d'assurer la cohérence du processus.

Un comité d'opérationnalisation et d'échange d'informations a également été créé afin de suivre l'évolution des écoles de l'enseignement fondamental engagées dans une expérience pilote. Ce groupe a lancé une discussion sur la diffusion des ressources et des outils produits ou valorisés dans la cadre de cette expérience pilote. Trois fiches d'information et quatre fiches outils ont été publiées sur <https://www.e-classe.be/>. D'autres échanges ont porté sur les modalités d'accompagnement au changement. En parallèle, un comité de coordination a suivi l'évolution des écoles de l'enseignement secondaire engagées dans l'expérience pilote.

Madame la Députée, sans préjuger de l'évaluation finale des expériences pilotes, la mise en œuvre de la différenciation pédagogique et de l'accompagnement personnalisé semble permettre une gestion plus proactive et plus collective de l'hétérogénéité des classes, en évitant l'externalisation systématique du soutien aux élèves et le traitement différé de situations d'échec. Nous observons des effets positifs sur les compétences disciplinaires et sur la motivation, ainsi que sur le développement professionnel des conceptions et pratiques pédagogiques.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Il serait intéressant de nous communiquer les premiers rapports intermédiaires des expériences pilotes. Au total, trois écoles ont décidé d'arrêter l'expérience, ce qui reste très limité par rapport au nombre d'établissements qui poursuivent l'expérience ou qui s'y sont nouvellement inscrits. Les rapports définitifs devraient nous éclairer sur la suite du projet. Les budgets mis à la disposition de l'enseignement fondamental sont ceux initialement prévus dans le Pacte pour un enseignement d'excellence, il ne s'agit donc pas de nouveaux moyens. Si les expériences pilotes produisent une réelle valeur ajoutée, cela motiverait les autres écoles à intégrer ces processus de différenciation et d'accompagnement personnalisé.

1.4 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Évaluation de l'enseignement hybride»

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, par le décret du 17 juillet 2020 visant l'octroi, pour l'année scolaire 2020 -2021, de moyens supplémentaires permettant de déployer, suite à la crise sanitaire Covid-19, des pratiques de différenciation des apprentissages dans les écoles de l'enseignement fondamental et secondaire, vous avez octroyé des moyens supplémentaires aux écoles à indice socioéconomique faible, soit les écoles ayant une cote entre 1 et 10, pour qu'elles développent des pratiques de différenciation des apprentissages. Cette décision était essentielle pour répondre aux nombreux défis posés par la crise. Ces moyens avaient pour but de soutenir en priorité les élèves ayant des difficultés d'apprentissage, ainsi que d'apporter un accompagnement psychosocial et une aide pour développer les apprentissages numériques.

De la fin du mois d'octobre 2020 au début du mois de mai 2021, tous les élèves à partir de la troisième secondaire ont été soumis à un enseignement hybride: ils ont suivi la moitié de leurs cours en classe, et l'autre moitié à distance. Ce système a duré plus de quatre mois, pesant sur l'état psychologique des jeunes et contribuant à augmenter les inégalités scolaires dues aux inégalités sociales.

Néanmoins, l'enseignement hybride a permis un réel bond en avant dans l'utilisation de l'outil informatique, tant chez les élèves que dans le corps enseignant. Récemment en commission, vous nous avez même indiqué que les équipes avaient continué d'utiliser certaines pratiques numériques après le retour des élèves en présentiel. Le mode d'apprentissage hybride a donc eu quelques conséquences positives.

Lors de la réunion de commission du 18 mai dernier, vous nous avez également informés du fait que le Service général de l'inspection (SGI) menait une mission d'évaluation sur les moyens

supplémentaires accordés aux écoles relativement au mode d'enseignement hybride dans le cadre de la crise. Vous avez ajouté que cette mission d'évaluation, initialement prévue au mois de mai, avait dû être prolongée et que le rapport était attendu pour le début du mois de juin.

Pouvons-nous aujourd'hui connaître le contenu de ce rapport? Quel bilan dresse-t-il? Quels points d'attention généraux sont-ils soulignés? Quels sont les points d'attention spécifiques concernant les apprentissages numériques? Quels sont les points positifs et les pistes de recommandations présentés dans ce rapport? Quel suivi éventuel est-il proposé?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Le SGI a effectivement remis un rapport d'évaluation au sujet de l'utilisation des périodes complémentaires octroyées aux écoles à indice socioéconomique faible. Dans l'enseignement fondamental, 7 997 de ces périodes ont été allouées à 1 517 implantations. Ces dernières ont choisi de les attribuer principalement à des instituteurs et des logopèdes. Dans l'enseignement secondaire, 3 526 périodes ont été allouées à 411 implantations, qui les ont attribuées principalement à des enseignants, des éducateurs et des logopèdes.

Ces périodes complémentaires ont surtout servi à soutenir des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, et ce, dans une optique de différenciation. Logiquement, l'accompagnement au déploiement d'apprentissages numériques concernait davantage l'enseignement secondaire. Dans ces écoles, l'accompagnement des élèves s'est traduit par un apprentissage de l'utilisation des outils numériques. Certains disposent malheureusement d'une maîtrise insuffisante de l'utilisation d'une plateforme en ligne ou du traitement de texte. Le soutien aux enseignants s'est, quant à lui, traduit par une aide à l'uniformisation des supports numériques et à la mise en ligne des cours.

Par ailleurs, un état des lieux du matériel informatique disponible a été dressé, afin d'apporter des réponses adaptées telles que le prêt, le leasing ou l'achat de matériel. Cependant, cette étape s'est révélée chronophage, y compris d'un point de vue technique. De manière générale, l'aide au déploiement numérique passerait très souvent par la désignation d'une personne référente.

En outre, le rapport du SGI met en évidence le renforcement mutuel des actions menées par les équipes éducatives. Ainsi, le recours aux outils numériques a constitué une aide à la différenciation et à l'accompagnement personnalisé des élèves. L'utilisation d'une plateforme en ligne a également favorisé la communication entre les acteurs de l'école, notamment les parents et les enseignants. Ces évolutions ont engendré le développement de pratiques collaboratives efficaces.

Dans le même temps, le SGI a pu identifier quelques freins organisationnels, sanitaires, liés au recrutement ou de nature pédagogique. La

difficulté d'atteindre les objectifs fixés dans un temps limité a conduit les écoles à solliciter la prolongation de l'octroi de moyens complémentaires au cours de l'année scolaire 2021 -2022. C'est pourquoi nous avons dégagé une enveloppe de 12 millions d'euros, complémentaire aux 26,9 millions d'euros apportés par le Plan de relance européen.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, je serais intéressée de consulter le rapport du SGI. J'analyserai plus en détail votre réponse, en particulier les données chiffrées. Du reste, je note que le public visé a bien été touché, que les objectifs ont été atteints et que nous pourrions tirer des leçons positives de la crise sanitaire, notamment en ce qui concerne l'enseignement hybride, que la situation nous a imposé. Espérons que nous pourrions exploiter les aspects positifs de cette expérience forcée.

1.5 *Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Suivi de l'évaluation de l'autocensure chez les professeurs»*

Mme Françoise Mathieux (MR). – Madame la Ministre, tout comme ma collègue Stéphanie Cortisse, ce n'est pas la première fois que je vous interroge à ce sujet. D'après une récente enquête, menée par le Centre d'action laïque à propos de l'autocensure des enseignants, 40 % avouent avoir déjà renoncé à aborder un sujet avec leurs élèves ou décidé d'en limiter le champ de réflexion pour éviter toute complication ultérieure. Lors de la réunion du 18 mai dernier, vous nous aviez annoncé votre souhait de charger le Service de l'inspection de procéder à une évaluation de la situation. Cette évaluation devait être spécifiquement axée sur la contestation des savoirs dispensés à l'école. Vous rejoigniez ainsi mon groupe quant à la nécessité d'objectiver le sentiment d'autocensure des enseignants et de mieux identifier le matériel pédagogique et les formations nécessaires afin d'encadrer ces enseignants et de leur permettre d'accomplir leurs missions, en jouissant d'une pleine liberté pédagogique et d'expression. L'objectif recherché était d'établir un dialogue serein et constructif avec les élèves.

Madame la Ministre, avez-vous bien chargé le Service de l'inspection de mener cette enquête? Selon quelles modalités et quel calendrier cette évaluation sera-t-elle menée? Des changements sont-ils prévus pour la rentrée?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, comme annoncé lors de notre réunion du 18 mai dernier, j'ai demandé au Service de l'inspection d'évaluer, de manière ciblée, la contestation des savoirs dispensés à l'école. Cette mission, qui sera effectuée au cours de l'année scolaire 2021 -2022, prendra la forme d'une enquête à mener auprès d'un échantillon représentatif

d'enseignants d'écoles primaires et secondaires, toutes zones et tous réseaux d'enseignement confondus. Cette enquête visera à présenter le plus précisément possible la mesure dans laquelle les enseignants interrogés ont été mis en difficulté et confrontés à des contestations de savoirs, les sujets dont il était question, leur réaction et leurs besoins, notamment en termes de ressources pédagogiques, pour traiter les situations de ce type.

Bien que les modalités d'organisation de cette enquête restent tributaires de l'évolution de la crise sanitaire, je souhaite que les informations soient recueillies dans le cadre d'un contact en présentiel avec les membres du personnel interrogés. En effet, je tiens à ce que cette collecte d'expériences soit menée avec la plus grande rigueur possible afin que les résultats de l'enquête reflètent avec précision la réalité des enseignants et ne reposent pas sur des représentations ou des croyances.

De ce fait, il me paraît irréaliste de s'attendre à des changements à la rentrée prochaine. Je vous présenterai les résultats de l'enquête dans le courant de l'année scolaire 2021 -2022. Je peux d'ores et déjà vous dire que la réalisation de ce travail prendra beaucoup de temps.

Mme Françoise Mathieux (MR). – Ce sujet me tient vraiment à cœur. Je suis rassurée de savoir qu'un travail de fond sera opéré l'année prochaine afin d'outiller les professeurs et de les aider à aborder librement tous les sujets essentiels dans les cours de philosophie et de citoyenneté ainsi que les cours d'histoire.

Comme l'a indiqué le Centre d'action laïque, il faut développer la pensée critique et la citoyenneté de nos élèves. Nos professeurs sont les mieux placés pour leur apporter les outils nécessaires à leur développement. Nous devons éviter de contourner ce problème et y faire face le plus rapidement possible.

2 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, de Mme Mathilde Vandorpe, intitulées «Suivi de la proposition de résolution relative au soutien déterminé aux "personnes-ressources techniciens numériques" au sein des écoles primaires et secondaires ordinaires et spécialisées de la Fédération Wallonie-Bruxelles», «Épreuves externes certificatives: organisation et résultats» et «Rentrée en code vert pour l'enseignement obligatoire et dans les académies», de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Création de places en première année différenciée», et de Mme Elisa Groppi, intitulées «Renforcement des équipes pédagogiques pour soutenir les jeunes en difficulté», «Budget pour les fournitures scolaires», «Cadastre des pratiques redevances temps de midi (suivi)», «Mobilisation des élèves pour mettre fin aux règlements d'ordre intérieurs sexistes et discriminants à l'école» et «Charge scolaire en cette fin d'année», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h05.*